



Bulletin d'adhésion

Le / La soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe : M / F (cocher ce qui convient)

Date de naissance : Langue :

Numéro AVS :

Adresse :

Email :

Téléphone privé : Natel :

(Nom) / Prénom de l'autorité parentale :

No natel / Tél. prof. de l'autorité parentale :

Email de l'autorité parentale :

souhaite rejoindre le groupe :

	Age	Cotisation	Cotis. réduite*	Licence **
<input type="checkbox"/> Poussins:	moins de 8 ans	170.-	90.-*	0.-**
<input type="checkbox"/> Ecoliers/ères A/B/C :	8-13 ans	210.-	120.-*	50.-**
<input type="checkbox"/> Cadet(te)s :	moins 18 ans	210.-	110.-*	100.-**
<input type="checkbox"/> Junior(e)s :	moins 20 ans	230.-	130.-*	115.-**
<input type="checkbox"/> Actifs/Actives :	dès 20 ans	260.-	150.-*	115.-**
<input type="checkbox"/> Coureurs populaire dames et hommes		150.- ***		
<input type="checkbox"/> Membres passifs		libre (min. 30.-)		

* Une cotisation réduite est perçue pour les admissions effectives après le 15 août de l'année en cours.

** Pour pouvoir pratiquer l'athlétisme sur piste, chaque athlète dès l'âge de 8 ans doit obligatoirement être en possession d'une licence nationale d'athlétisme (« Swiss Athletics Pass »). Les athlètes, respectivement leurs parents, veillent à commander leur licence dans les délais. Les responsables de section se tiennent à disposition en cas de problèmes/questions liés à la commande des licences.

*** Y compris l'inscription à 4 courses comptant pour la Coupe fribourgeoise / Groupe E Tour.

Paiement de la cotisation

Le montant de la **cotisation** est à payer sur le IBAN CH47 0900 0000 1700 0586 5 en faveur du Club Athlétique Fribourg, Case postale 373, 1700 Fribourg en n'oubliant pas d'ajouter la mention « Cotisation » ou « Demi-cotisation » + le nom de l'enfant dans la rubrique communications. **La quittance de paiement est à joindre au formulaire d'inscription.**

Une réduction de la cotisation annuelle (licence non comprise) est accordée aux familles dont plusieurs enfants pratiquent l'athlétisme dans les catégories juniors à poussins. L'enfant le plus âgé de la famille paie le plein tarif de sa catégorie, le 2^{ème} bénéficie d'une diminution de 25% de sa cotisation alors que les suivants obtiendront une réduction de 50% sur la cotisation de leur catégorie. Une cotisation réduite est en outre perçue pour les admissions effectives après le 15 août de l'année en cours.

Commande et paiement de la licence (Swiss Athletics Pass)

La licence « Swiss Athletics Pass »** est **obligatoire dès l'âge de 8 ans** et doit être présentée lors de chaque inscription à une compétition. Afin de faciliter le travail administratif du comité et des entraîneurs, il a été décidé d'inclure la licence dans la cotisation.

Assurance

Les membres du CA Fribourg (CAF) ne sont pas au bénéfice d'une assurance accident spécifique. **Chaque membre est personnellement responsable / assuré.**

Engagement vis-à-vis du club

De par sa signature / par la signature de ses parents, l'intéressé(e) sollicite son admission en tant que membre du CA Fribourg (CAF) et s'engage à observer les statuts et règlements en vigueur. En compétitions et lors des cérémonies protocolaires, il porte la **tenue officielle du club** (maillot ou training du club).

Les écoliers sont tenus de disputer un nombre **minimum de 2 compétitions par saison** : une course/cross et un meeting. La pratique de 2 entraînements par semaine est vivement recommandée dès l'âge de 12 ans.

L'intéressé(e) s'engage notamment à **collaborer à l'organisation des manifestations** mises sur pied par le CA Fribourg (meetings d'athlétisme, Morat-Fribourg) en se mettant à disposition en compagnie de ses parents ou d'autres personnes bénévoles. La collaboration à l'organisation du Morat-Fribourg est obligatoire.

Adhésion / Démission

L'adhésion au CA Fribourg (CAF) et la participation aux compétitions officielles est effective dès paiement de la cotisation annuelle, du maillot du club et de la licence d'athlétisme (obligatoire dès l'âge de 7 ans), ceci pour autant que les effectifs des sections n'affichent pas complet.

Toute démission doit être effectuée par courrier postal / email à l'adresse indiquée ci-dessous. Si aucune démission écrite ne nous parvient avant l'assemblée générale annuelle, la cotisation pour l'année en cours est automatiquement due.

Lieu / Date : **Signature :**

Signature des parents :

(Pour les enfants/adolescents en dessous de 18 ans signature de l'autorité parentale indispensable).

Les pages 1+2 de ce formulaire dûment datées et signées et la quittance de paiement de la cotisation sont à retourner à l'adresse suivante : (info@caf.ch)

Toutes les données sont nécessaires à la gestion des membres et sont enregistrées et traitées par le CAF et ne sont pas transmises à des tiers.

Les statuts du club ainsi que le formulaire d'adhésion sont disponibles sous forme électronique sur notre site www.caf.ch (onglet « le club » et onglet « entraînements »).

Accord pour la publication de photos

Le club d'athlétisme de Fribourg est fier des résultats des compétitions de ses athlètes et les publie régulièrement.

Le club aimerait également publier des photos de ces événements sur son site Internet www.caf.ch ainsi que sur les médias sociaux gérés par le club (Facebook, Instagram et Twitter). Pour votre enfant, nous vous demandons donc l'autorisation de publier de telles photos.

Cette autorisation peut être révoquée à tout moment sans indication de motifs.

Prénom et nom de l'enfant

Date

Signature des parents

Premier Secours

Malheureusement, les blessures arrivent dans le sport.

C'est pourquoi nos entraîneurs sont équipés d'une kit de premiers secours et peuvent - selon la blessure - aider comme suit :

- Mise en place d'un pack réfrigérant / d'une serviette réfrigérante
- Application d'un pansement / bandage
- Désinfection d'une plaie

En cas de blessures plus graves, les entraîneurs se réservent le droit d'appeler une ambulance.

Les entraîneurs n'administrent pas de médicaments. En outre, aucune mesure n'est prise contre la volonté d'un enfant.

Veillez nous faire savoir si vous êtes d'accord avec cette procédure.

- oui, les entraîneurs doivent prendre les mesures susmentionnées qu'ils estiment nécessaires avec l'accord de l'enfant.
- non, des mesures ne doivent pas être prises / seulement comme suit :

.....
.....

Votre enfant présente-t-il des indicateurs médicaux dont il faut tenir compte et que vous souhaitez nous communiquer ?

.....
.....

Prénom et nom de l'enfant

Date

Signature des parents